

Réf.	2022	011
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
25/02/2022	09/03/2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mars à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
**Mmes** ARTUS, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG  
**MM.** BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, GOBLET, JACQUET, LAVAUD et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :  
Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT  
M. FRAPIER a donné pouvoir à Mme DUPONT  
Mme HENNOCCQ a donné pouvoir à M. SCHMIDT  
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme NORDBERG  
M. RABY a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE PROROGATION DE LA CONVENTION DE RÉALISATION PORTANT SUR LE VOLET DE LA « CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE », CONCLUE AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** la délibération référencée 2304-18 en date du 19 juin 2018 par laquelle la commune de Fontenay- lès- Briis a sollicité le Conseil Régional d'Île de France pour le financement de 3 opérations dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR), dont *la construction d'un bâtiment périscolaire ayant pour période de caducité le 03 juillet 2022.*

**VU** la délibération référencée CP 2019-261 en date du 03 juillet 2019 par laquelle le Conseil Régional d'Île de France a entériné le programme d'investissement du CAR et le financement en découlant.

**VU** le CAR signé avec le Conseil Régional d'Île de France le 25 septembre 2019 fixant les termes de chaque convention de réalisation par opération.

**VU** la consultation des entreprises lancée le 25 juillet 2019 avec une remise des offres le 09 septembre 2019 pour laquelle une déclaration sans suite a été prononcée le 30 septembre 2019.

**CONSIDERANT** que la procédure d'appel d'offres a dû être redéfinie.

**CONSIDÉRANT** que la crise sanitaire a ralenti fortement les interactions des projets avec les différents partenaires.

**CONSIDÉRANT** que le nouveau Conseil municipal en fonction depuis le 23 mai 2020 a redéfini les besoins pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,


Par **16** voix pour, **0** voix contre, **3** abstentions (ARTUS, JOAO et RABY).

**D'APPROUVER** la demande de prorogation d'un an du volet « construction d'un bâtiment périscolaire » formulée auprès du Conseil Régional d'Île de France.

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.



Pour le Maire empêché,

  
Catherine DUPONT  
1<sup>ère</sup> Maire-adjointe.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220303-2022\_011-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2022  
Date de réception préfecture : 04/03/2022